

COMMUNE DE ST-QUENTIN-FALLAVIER (ISERE)

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 20 JUILLET 2020

Le Conseil Municipal de St-Quentin-Fallavier, dûment convoqué par le Maire le 10/07/2020, s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Michel BACCONNIER, Maire.

Le nombre de conseillers municipaux en exercice est de 29.

Présents : Mesdames et Messieurs les conseillers en exercice à l'exception de ceux qui, absents, ont délégué leur pouvoir : Carole BARBIER à Cécile PUVIS DE CHAVANNES, Géraldine LAVIELLE à Mathieu GAGET

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil : Henri HOURIEZ a été désigné(e).

DELIB 2020.07.20.13

OBJET : Désignation des représentants du Conseil Municipal au Conseil d'Administration du CCAS

Le Maire rappelle que conformément à l'article L.123-6 du Code de l'action sociale et des familles, outre son président, le Conseil d'administration comprend, pour le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), des membres élus en son sein à la représentation proportionnelle par le Conseil municipal ;

Conformément à l'article R.123-8 du Code de l'action sociale et des familles, les membres élus en son sein par le Conseil municipal le sont au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel;

Vu la délibération en date du 20 juillet fixant le nombre de membres du Conseil d'administration du CCAS à 9, répartis 4 membres élus par le conseil municipal et 4 membres nommés par le maire parmi les personnes non membres du Conseil municipal mentionnées au quatrième alinéa de l'article L.123-6 du CASF et le Maire président de droit ou son représentant par délégation.

Le conseil municipal procède à l'élection des membres du CCAS.

Liste des candidats	<u>Liste1</u> : Andrée LIGONNET, Luis MUNOZ, Emilie JULLIEN, Thierry DEGLAINE <u>Liste 2</u> : Fabienne ALPHONSINE Gaelle VUILLOT
Nombre de votants	29
Quotient électoral	7,25
Nombre de bulletins	29
Bulletins blancs	0
Bulletins nuls	0
Suffrages valablement exprimés	29

Répartition des sièges	4 sièges au total	
	<u>Liste1</u> :	
	3 sièges	
	Liste 2 : 1 siège	

Après en avoir voté, le Conseil Municipal :

 Désigne les représentants suivants pour siéger au Conseil d'Administration du CCAS :

> Andrée LIGONNET Luis MUNOZ Emilie JULLIEN Fabienne ALPHONSINE

Adoptée à l'unanimité

St-Quentin-Fallavier, le 20/07/2020 Publication et transmission en sous préfecture le 23 juillet 202023/07/2020 Identifiant de télétransmission : 038-213804495-20200720-lmc17162-DE-1-1



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à dater de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux.